



Présents : Mmes Ventorosi – Bick – Gueritch
MM. Meyer – Borgo – De Gaetani – Delhommais – Domingues – Geiger – Girardi – Gomes – Halm
– Houllé – Specklin – D'Alessandro – Schamber – Schmitt

Excusés : Mme Kleinert – Dr Goldschmidt – MM. Desprez – Philippidès – Reitzer – Spindler – Weinstich

Invités : MM. Harnist (ansec) – MM. Rollinger – Deybach – Christmann (Ferry – Denier – Juchs) – Mérillon – Wojciak

	RESP.	DELAI	ACTION
<p>1. APPROBATION DES PV DES 22/06/05 ET 06/07/05 (CE EXTRAORD.)</p> <p>Les PV sont approuvés.</p>			tous
<p>2. POINTS RESTANT EN SUSPENS</p> <p><u>Concernant la K2 : travailleur isolé</u> D. Rollinger : 3 solutions ont été testées a) PTI autonome (système DATI SURVA COM) b) GSM (système 3WAC) c) MOBILENK (envoi 1 signal quant l'appareil est en position couchée) <i>Conclusion</i> : aucune solution ne convient. <i>Décision</i> : D. Rollinger : Néanmoins à partir du 5/10/05, il sera mis en place un contrôle d'appel à C2 pendant les heures de travail en dehors de l'appel au gardien. Durant les horaires : appel à une personne désignée, appel des techniciens chaque fois qu'ils interviennent sur des sites sensibles (sites isolés).</p> <p><u>Loi EVIN</u> JM. Meyer : une lettre a été rédigée par la direction (voir annexe 1).</p> <p><u>K2 – DE : bombes anti-guêpes ; musettes outils portatifs</u> L. Girardi : pas de distribution de bombes anti-guêpes, mais une trousse anti-venin est disponible dans les véhicules. L. Girardi : des musettes pour outils portatifs sont disponibles au magasin à C2. Il suffit de les demander. SPSE fera une note d'information stipulant que l'interlocuteur est l'Animateur Sécurité, via le magasin. G. D'Alessandro : pourquoi pas afficher un inventaire du magasin sur les chantiers ?</p> <p><u>Douches au sous-sol (GMI)</u> JM. Deybach : il ne sera pas installé de douches au sous-sol.</p> <p><u>Accidents des intérimaires</u> : 11 personnes concernées L. Girardi : 2 à AES « Les Mureaux » 1 à Vidéo 5 à CY Mulhouse 3 à CY Nucléaire</p>			tous
Émetteur : JBG/ASE	Date : 17/11/05	Destinataires : Présents + Excusés + Absents + invités	
			Page 1 / 5



	RESP.	DELAI	ACTION
<p><u>Maladies professionnelles : nature</u> Mme Bick : Maladie référencée dans le tableau des TMS n° 97, atteinte du rachidien par vibrations.</p> <p>3. PROJET D'AMENAGEMENT DU NOUVEL ATELIER TBE</p> <p>MM. Christmann et Metzger : présentent l'aménagement du nouvel atelier de TBE, ainsi que l'implantation d'un nouveau centre d'usinage. Débats autour des éléments remis aux membres du CHSCT, à savoir : un plan d'implantation, une note interne ainsi que la note d'investissement présentée à la direction). Les membre du CHSCT évoquent le fait qu'ils n'aient pas été informés à temps de la démarche et regrettent que l'on n'ait pas fait appel à eux pour l'étude de réaménagement de l'atelier TBE. Après plusieurs questions posées par les membres présent, telles que : étude de tenue du sol, a-t-elle été faite ? le personnel de l'atelier a-t-il participé à l'implantation ? le niveau sonore du centre d'usinage est-il dans les critères acceptables ? etc. Plusieurs questionnements sont restés sans réponse.</p> <p>A la demande du président, JM. Meyer : l'avis du CHSCT sera suspensif à la visite chez un client en Allemagne par une équipe du CHSCT, afin de se rendre compte du niveau sonore de la centrale d'usinage de la sté KIESLING. Dans la présentation du nouvel aménagement de l'atelier TBE, il est évoqué également le déplacement d'une cisaille pour le cuivre ainsi qu'un ratelier de stockage de cuivre. Ces équipements devraient être implantés dans le hall de la réception des matériels. Les membres du CHSCT s'y opposent et demandent à la direction de TBE de revoir l'étude (problème de place, circulation, sécurité, environnement, etc). Le CHSCT suggère à M. CHRISTMANN de créer une commission afin d'étudier l'implantation de la cisaille et le ratelier cuivre (seront concernés : MM. SCHMITT, GEIGER, BORGIO, SPECKLIN, DENIER)</p> <p>4. EFFETS DE RAYONNEMENTS ELECTROMAGNETIQUES UTILISES DANS LA TELEPHONIE</p> <p>Ce point est reporté au prochain CHSCT du mois de décembre. Le médecin du travail n'était pas présent.</p> <p>5. INFORMATION ET CONSULTATION « PROJET D'ASTREINTE DES ETABLISSEMENTS DE MULHOUSE »</p> <p>JM. Meyer : présente et commente le projet d'accord des astreintes des établissements de Mulhouse. Les organisations syndicales siégeant au CHSCT émettent un avis favorable.</p>	<p>P.Christmann</p> <p>Dr Goldschmidt</p>	<p>A définir</p> <p>19/12/05</p>	<p>A planifier</p> <p>tous</p>



	RESP.	DELAI	ACTION
<p>6. COMPTE RENDU DES INSPECTIONS</p> <p>Inspections commentées par les différents intervenants les ayant effectuées.</p> <p>P. Degaetani présente un diaporama et commente les visites effectuées le 19/07/05 à C2 (voir annexe 2)</p> <p>D. Rollinger présent à la réunion commente les plannings des interventions suite à cette visite (voir en annexe 3)</p> <p>C. Domingues 14/09/05 – Usine C3 2è étage – Business Units (voir annexe 4) 18/08/05 – Chantier lignes (voir annexe 5) 18/08/05 – Chantier ligne pose compteurs EDF (voir annexe 6) 21/09/05 – Alstom Belfort (voir annexe 7)</p> <p>J. Borgo : 28/07/05 – Centrale de Fessenheim (voir annexe 8)</p> <p>7. PLANNING DES INSPECTIONS A REALISER</p> <p>SNECMA Vernon : MM. Domingues, Geiger S. 44 K2 selon chantiers : MM. Geiger, Houllé, Gueritch S. 48 Clinique St Sauveur : Melle Ventorosi, MM. Domingues, Schamber S. 45 EDF Cattenom – Chooz : MM. Houllé, Borgo, Schamber S. 46 – 47 Les Mureaux : MM. Domingues, Borgo S. 49</p> <p>8. AVANCEMENT DES COMMISSIONS DU CHSCT Commenté par les différents pilotes des commissions</p> <p>EPI : J. Borgo : dernière réunion s'est tenue le 20/09/05. 3 plaquettes sont planifiées pour fin d'année 2005 : 1) protection de la tête et anti-bruit 2) protection des voies respiratoires 3) protection des yeux</p> <p>CLIM : J. Borgo : il a fallu 3 réunions (25/05/05 – 07/07/05 et 01/09/05) pour enfin trouver une petite avancée de la part de la Direction. Cette dernière a accepté suite au plan d'amélioration proposé par la commission du CHSCT, de lancer des consultations auprès de fournisseurs afin d'estimer les coûts de certaines prestations.</p> <p>STRESS : Ph. Mérillon : présente un document support permettant le lancement d'une enquête auprès des salariés. L'enquête test porterait sur les services « Achats ». L. Girardi : je souhaite que l'on avance avec prudence sur le sujet. Je propose de faire venir une personne de la CRAM expérimentée sur le sujet (L. Girardi se charge du RDV dans les plus brefs délais).</p>	LGIR		



	RESP.	DELAI	ACTION
<p>CHSCT : Les membres donnent un avis de principe pour inviter une personne de la CRAM. Lorsque la commission aura le feu vert de la CRAM et que la démarche sera validée, la commission lancera l'enquête.</p> <p>ALCOOL : L. Girardi : tant que la direction n'a pas donné ses objectifs sur le sujet, nous ne pouvons pas avancer. Nota : pour sa prochaine réunion, la commission « Alcool » doit faire des propositions et définir des positionnements afin que la direction puisse les valider ou pas.</p> <p>RECLASSEMENT : C. Domingues : la DRH nous informe que rien n'est prévu pour les salariés handicapés extérieurs à l'entreprise. La commission propose à la DG d'intégrer un paragraphe concernant le reclassement dans l'accord GPEC. Pour les filières de métier où l'on peut positionner des salariés ayant besoins d'un reclassement, la DRH agit au coup par coup. Pour les salariés nécessitant une reconversion professionnelle ou un aménagement de poste, la commission a analysé cette situation.</p> <p>RESTAURANT : R. Specklin : la restauration à C3 change de responsable. Départ de M. OCKREITER et arrivée de M. JOSTE. Remplacement du cuisinier M. Didier IMMÉR et M. Eric PIERREL. Les résultats des analyses bactériologiques ont été satisfaisants.</p> <p>9. STATISTIQUES et BILAN DES AT (voir annexe 9)</p> <p>Ph. Reitzer : Pour CHSCT Mulhouse à fin 08/05 Taux de fréquence : 7,49 (8,52 en 2004) Taux de gravité : 0,33 (0,50 en 2004)</p> <p>Pour le Groupe à fin 08/05 Taux de fréquence : 10,76 Taux de gravité : 0,48</p> <p>Concernant le siège des lésions : les mains arrivent en tête avec 22,6 % suivis de la tête, les membres supérieurs et inférieurs à raison de 19,40 %.</p> <p>D. Ventorosi : je demande pour le prochain CHSCT un point sur les AT des intérimaires durant l'année 2005.</p> <p>10. AVANCEMENT DES TRAVAUX DES LOCAUX DU CE</p> <p>P. Wojciak : les travaux arrivent à leur terme, un déménagement pourrait être envisagé pour fin octobre 2005. J'attends une réponse du CE concernant l'aménagement du magasin du CE.</p>	Ph.Reitzer	19/12/05	
	L.Girardi	19/12/05	

